



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des
Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 16 mars 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question urgente à Madame la Ministre de l'Environnement concernant l'abattage à l'étranger d'animaux d'origine luxembourgeoise bénéficiant du label « Naturschutzfleisch ».

D'après le quotidien *Luxemburger Wort*, Madame la Ministre a fait savoir que le transfert des abattages d'animaux (concernés par le label « Naturschutzfleisch ») vers une exploitation à Bastogne serait dû à des problèmes « de qualité, de capacité et de livraisons » dans les abattoirs sur le territoire luxembourgeois. Or, il nous revient que les raisons de ce transfert seraient plutôt dues à d'autres circonstances que celles indiquées par Madame la Ministre. Les responsables des exploitations luxembourgeoises tendent même jusqu'à nier les propos de Madame la Ministre.

C'est dans ce contexte que nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

- Sur quelles informations Madame la Ministre se base-t-elle dans ses déclarations ?
- Madame la Ministre s'est-elle informée auprès des abattoirs luxembourgeois et auprès de l'inspection vétérinaire avant de tirer les conclusions susmentionnées ?
- Les propos de Madame la Ministre risquant de nuire à la réputation de ces entreprises luxembourgeoises, Madame la Ministre entend-elle relativiser ses déclarations ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Martine Hansen
Députée



Octavie Modert
Députée





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département de l'environnement

Luxembourg, le 20 MARS 2018



Service central de législation
Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement

Objet : Question parlementaire n°3705

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune à la question parlementaire n°3705 des honorables députées Mesdames Martine Hansen et Octavie Modert tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement,

Carole Dieschbourg

Réponse de la Ministre de l'Environnement à la question parlementaire n°3705 du 16 mars 2018 des honorables députées Mesdames Martine Hansen et Octavie Modert

Les honorables députées se réfèrent à un article de presse paru dans le *Luxemburger Wort* du 16 mars 2018.

Il me semble judicieux et plus approprié que les honorables députées prennent comme référence la réponse officielle au lieu de se baser sur un article de presse qui relate ma réponse à la question parlementaire no 3699 de façon imprécise et l'imbrique dans des informations et réflexions étrangères à l'objet de la question parlementaire.

Je tiens à souligner que ni ma réponse ni l'article de presse ne lient les abattoirs luxembourgeois aux problèmes de qualités cités dans un autre alinéa de ma réponse.

Pour mémoire, la réponse aux sous questions no 4 et 5 de la question parlementaire no 3699 dit (en deux paragraphes séparés) : *An der Opbauphase vum Label Naturschutzfleisch gouf des öfteren an noweislech matt geeegente Lëtzebuerger Schluechthaiser verhandelt. Matt kengem lëtzebuerger Schluechthaus konnt eng Léisung fonnt ginn, d'Naturschutzfleisch komplett ze verschaffen. Et gouf just d'Verschaffen vun den Edelstécker ugebueden.*

An der Ufangszeit (2013/2014) gouf d'Fleesch a Lëtzebuerg geschluecht an och verschafft. Opgroun vu Qualitéits-, Kapazitéits- an Liwwerproblemer gouf dunn ab Mäerz 2015 d'Schluechten an d'Verschaffen op Baaschtnesch verluecht.

La réponse ne fait donc nullement état de problèmes de qualité en rapport avec le fonctionnement des abattoirs luxembourgeois, mais uniquement avec un manque de capacité, ou de volonté, aux seins de ces abattoirs pour transformer l'ensemble du bœuf abattu.

Pour revenir au cœur de la question no 3705, une lecture exhaustive du deuxième paragraphe fait apparaître que les honorables députées ont rajouté à la citation « (...) serait dû à des problèmes « *de qualité, de capacité et de livraisons* » » le bout de phrase « dans les abattoirs sur le territoire luxembourgeois ». Ce complément dénature profondément le texte de la réponse officielle précitée et ne reflète aucunement mes propos.

Etant donné que leurs deuxième et troisième questions se basent dès lors sur une fausse citation, il n'y a pas lieu d'y répondre. Seule la première question mérite une réponse par le renvoi au premier alinéa de la réponse à la question parlementaire no 3699 : *D'Äntwerten op d'Fröen vum honorablen Deputéierten baséieren also op Informatiounen vun dëser Genossenschaft.*

